

VILLAZ INFOS

MAIRIE
1 Place de la Mairie
74370 VILLAZ

☎ 04.50.60.61.64
🖷 04.50.60.66.73
www.villaz.fr

N°139 novembre- décembre 2013

A VOTRE AGENDA !

01/11 : Souvenir Français
09/11 : soirée Folk (Prélude)
08/09/11: Inscription ski club des Sports
11/11 : RDV Monument aux Morts à 9h45
12/11 : Inscription Ski FJEP
14/11 : réunion publique eau potable
16/11 : vente boudins Nâves Echo du Parmelan
23/11 : Bourse BD à la bibliothèque
30/11 : Concert à Aviernoz Echo du Parmelan

***

04/12 : Spectacle de Noël FJEP
07/12 : Animation bibliothèque « en attendant Noël »
11/12 : Arbre de Noël ASP
13/12 : stage floral FJEP
19/12 : fête de Noël les renardeaux

EDITORIAL

La communication au cours des six mois précédant le scrutin est réglementée. Selon l'article L 52-1 alinéa 2 du code électoral, « à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales (soit du 01/septembre/2013 à mars 2014), aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »

A compter du 1er septembre, les actions de communication sont donc encadrées, les bulletins municipaux sont concernés.

De ce fait, l'éditorial du maire est suspendu jusqu'en mars 2014.

Les prochains numéros ne comprendront que des informations générales, évitant tout article tendancieux pour que Villaz-infos ne se transforme en tribune de débat électoral.

PROCHAINE EDITION
Merci de faire suivre vos articles

AVANT LE 15 JANVIER 2014
Courriel communication@villaz.fr

Auberge de Villaz Nouveau gérant
Mr PASQUELIN Alain
Bar- Restaurant
Ouvert tous les jours sauf le lundi soir
04-50-51-81-29
06-08-42-24-25

PIZZA A EMPORTER
Chez « Louloute »
A Villaz
Ouverture du mercredi au dimanche
De 18h à 21h30
Tél :06 70 99 89 05



REUNION PUBLIQUE

La Communauté de Communes qui a lancé une étude pour le transfert de la compétence eau potable vous invite à une réunion au cours de laquelle le bureau retenu présentera ses conclusions. Celle-ci se déroulera :

LE JEUDI 14 NOVEMBRE 2013 à 20 H
A la SALLE TOM MOREL à THORENS-GLIERES.





Information aux électeurs concernant les nouvelles modalités électorales
Proposition d'article à insérer dans les bulletins municipaux

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : attention aux nouvelles règles applicables !

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a modifié en profondeur les modalités d'élection des élus communaux et intercommunaux.

Parmi les principaux bouleversements, deux d'entre eux concernent les communes de 1 000 habitants et plus :

- **le scrutin de liste à la représentation proportionnelle, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'appliquera désormais à toutes les communes de 1 000 habitants et plus**

- **l'élection des conseillers communautaires (communautés de communes et communautés d'agglomération) se fera en même temps que l'élection des conseillers municipaux**. Deux listes seront en effet présentes sur un même bulletin de vote : une liste pour constituer le conseil municipal, l'autre pour représenter la commune au sein de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération.

Les listes sont indissociables : il n'est donc pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires

Le respect de la parité et la disparition du panachage

Les bulletins de vote de chacune des listes devront comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près, et autant de noms que de sièges à pourvoir (listes complètes). **Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.**

Un scrutin de liste à deux tours

-Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés* se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes. Pour participer à cette répartition des sièges restants, les listes doivent avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages au 1er tour, un 2nd tour est organisé.
NB : Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au 1er tour peuvent participer au 2nd tour.

-Au second tour, c'est la liste qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) qui se voit attribuer la moitié des sièges. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (règle identique à celle applicable au 1er tour).

* *Précisions terminologiques*
-suffrages exprimés = nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls
-majorité absolue = plus de la moitié

MAISON DES MAIRES 58, Rue Sommeiller – 74000 ANNECY
Services Généraux – Tél. : 04.50.51.47.05 – Service juridique – Tél. : 04.50.51.82.26 - Télécopie : 04.50.52.71.35
Site internet : http:///www.maires74.asso.fr - Courriel : maires74@maires74.asso.fr



CONSEILS MUNICIPAUX



Séance du 9 septembre 2013

Délibération n° 8.1.2013 - Personnel communal – taux de promotion des avancements de grade - Fixation des ratios. Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8.2.2013 - Etat d'assiette des coupes de bois – Année 2014. Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8.3.2013 - Personnel communal- Frais de déplacement. Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés avec 10 voix POUR et 3 ABSENTIONS.

Délibération n° 8.4.2013 - Convention à intervenir avec l'association diocésaine de l'Eglise catholique- Mise à disposition de locaux communaux Presbytère.
Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés avec 12 voix POUR et 1 ABSENTION.

Projet de Délibération Convention de partenariat à intervenir avec ERDF (Electricité Réseau Distribution France)
Report à un prochain Conseil Municipal.

Délibération n° 8.5.2013 Vente de parcelle de terrain à M. BON et Mme TROPIN
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8.6.2013 Vente de parcelle de terrain à M. ROCHE et Mme PONTON
Délibération adoptée à l'unanimité.

Séance du 14 octobre 2013

Délibération n°9.1.2013- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9.2.2013- Personnel communal –Modification du tableau des effectifs- Suppression de postes suite à une demande de modification de la durée hebdomadaire du travail.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9.3.2013- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fillière.
Délibération prise à la majorité des membres présents et représentés, avec 1 avis contraire et 1 abstention.

Délibération n°9.4.2013-Budget général 2013 – Décision Modificative n°3.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9.5.2013-Finances – Service de l'Eau – Tarifs du 01/11/2013 au 31/10/2014.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Rappel : le compte rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie.

***

Prochain Conseil Municipal
Lundi 9 décembre à 20h30

***

EAU POTABLE

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL Transfert éventuel de compétence à la C.C.P.F.

Rappel
Lors du conseil municipal du 9 septembre la motion suivante a été prise à l'unanimité.
Monsieur le Maire expose lors de la réunion de bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Fillière du 11 juillet 2013, et conformément au compte rendu transmis le 24 juillet 2013, concernant le transfert de compétence eau potable, il a été décidé : « de faire début septembre une réunion publique à Villaz pour informer objectivement la population des obligations qu'impose la loi d'une part, des obligations techniques de mutualiser d'autre part.
La délibération de prise de compétence sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil en septembre 2013. »

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales, considérant que le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, considérant que la commune constitue «le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon

de proximité» et qu'elle est au cœur de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

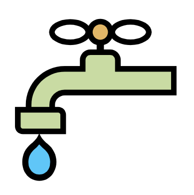
Le Conseil Municipal de Villaz :

- Exprime ses plus fortes réserves sur l'adoption d'une prochaine délibération de la CCPF, sans une levée préalable des incertitudes concernant :
    - le transfert du personnel municipal,
    - les moyens matériels qui devront être engagés,
    - l'impact financier pour les citoyens,
    - la forme juridique à venir

- Souhaite que la population en toute transparence puisse être informée de tous les éléments du transfert et de ses conséquences. Or la période préélectorale qui a débuté le 1er septembre 2013, encadre strictement tout moyen de communication,

- Constate que le groupe de travail qui devait être formé pour examiner les possibilités du transfert n'est pas à ce jour opérationnel,

- Demande en conséquence le retrait de l'ordre du jour de la délibération qu'il était prévu de prendre par le conseil communautaire de la CCPF n'ayant pas à ce jour suffisamment d'éléments afin de prendre une décision.



RAPPEL CONCERNANT L'EAU

- Toute personne arrivant à Villaz, doit s'inscrire en mairie pour une ouverture de compteur en remplissant une fiche d'abonnement d'eau.

- Toute personne quittant Villaz, doit se rendre en mairie pour signaler son départ et régler sa facture ; un agent communal aura réalisé le relevé du compteur.

LA POSTE







Communiqué de la Poste

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

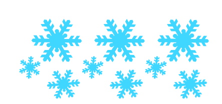
Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégralité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- **Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.**

- **L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé**.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration. »



RECENSEMENT DES ENFANTS NES EN 2011

Les familles nouvellement installées à Villaz courant 2012, sont priées de venir recenser en mairie leurs enfants nés en 2011 qui fréquenteront l'école de Villaz à la rentrée 2014/2015. Cette démarche est importante pour nous permettre d'évaluer le nombre d'enfants à accueillir en septembre 2014 et anticiper l'organisation à mettre en place pour le bien-être de vos enfants.



Arrêté n° 2013-021

Interdisant le dépôt sauvage de déchets

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fillière,

- Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,
- Vu l'article L 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le transfert du pouvoir de police en matière de gestion des déchets ménagers au Président de la CCPF,

ARRETE

ARTICLE 1 :
Les points de collecte sont équipés de conteneurs semi-enterrés, de bacs roulants ou de colonnes aériennes et permettent aux usagers de déposer leurs ordures ménagères résiduelles (déchets non recyclables) et/ou les déchets du tri sélectif (verre, papiers et emballages recyclables).

ARTICLE 2 :
Le dépôt de déchets au sol ou devant les équipements de pré-collecte est strictement interdit. En cas de remplissage total d'un conteneur les usagers doivent se rendre à un autre point de collecte.

ARTICLE 3 :
Le dépôt de déchets de déchetterie devant ou dans les équipements de pré-collecte est strictement interdit. Les usagers doivent se rendre en déchetterie pour déposer les flux de déchets concernés.

ARTICLE 4 :
Le territoire intercommunal dispose de deux déchetteries (Les Ollières et Villaz) accessibles aux horaires d'ouverture pour la dépose des déchets suivants : déchets volumineux, toxiques et spécifiques (liste non exhaustive : encombrants, bois, gravats, pneus, plâtres, déchets verts, ferrailles, cartons bruns, déchets électriques, déchets dangereux des ménages).

ARTICLE 5 :
Les dépôts de déchets au sol devant les portails des déchetteries sont interdits.

ARTICLE 6 :
Les contrevenants au présent arrêté seront passibles d'une amende de 2ème à 5ème classe.

ARTICLE 7 :
Le présent arrêté sera affiché au siège de la CCPF, dans chaque mairie du territoire intercommunal et sur chaque déchetterie de la CCPF.

Fait à Thorens-Glières, le 30/04/2013

Le maire de la commune,

Le Président, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE * 74570 THORENS GLIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE
300, Rue des Fleuries 74570 THORENS-GLIERES

LES ASSOCIATIONS

LE SOUVENIR FRANCAIS

Le vendredi 1er novembre
L'association du Souvenir Français sera présente aux portes du cimetière, de 9h00 à 17h30.
Toute personne qui désirerait aider pour la collecte de fonds sera la bienvenue, quelle que soit son âge et son appartenance.
Il n'est pas du tout nécessaire d'être ancien combattant, pour donner de son temps, au cours de cette journée.
Nous rappelons que l'argent récolté sert à :

- entretenir les tombes des Soldats Morts pour la FRANCE,
- la création de carrés militaires (plusieurs tombes)
- perpétuer le devoir de Mémoire envers les jeunes générations.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité.
Tél:04.50.60.63.06
Le Comité Cantonal de THORENS AMICALE DU PARMELAN (Anciens d'A.F.N)

La cérémonie au Monument aux Morts de VILLAZ aura lieu :

Le lundi 11 Novembre à 9h45

Retrouvons nous nombreux, afin d'honorer les Morts de tous les Conflits, anciens combattants, Conseil Municipal, élèves du Groupe Scolaire et leurs parents, habitants de la Commune,
Nous serons accompagnés par la Batterie Fanfare.



LES RENARDEAUX

Quelques infos des Renardeaux :
• 2° année du festival de la fête de l'enfance du 19 au 22 novembre. Ce festival est porté par l'Acepp74 (réseau de crèches associatives de la Haute-Savoie) et prend sens avec la journée des droits de l'enfant.
Chaque crèche du réseau se met en action pour reconnaître la place de chacun :
Le 19 novembre : la journée des professionnels.
Le 20 novembre : la journée de l'enfant.
Le 21 novembre : la journée des parents.
Festival se vit dans chaque crèche et vous pourrez retrouver sur le site de www.acepp74.fr
• Fête de Noël à la crèche le 19 décembre 2013 hommage aux rêves de l'enfance :
Cette journée est animée, pensée par un groupe de parents, elle permet aux enfants de vivre des instants de magie : spectacle à la salle des fêtes et goûter collectif, un doux moment de rencontres
• Rappel : la crèche sera fermée du 24 décembre à 17h jusqu'au 3 janvier inclus



PAROISSE SAINT MARC DU PARMELAN

AGENDA PAROISSIAL

NOVEMBRE
• TOUSSAINT : vendredi 1er novembre, messe à l'église de Cuvat à 10h00.
• Commémoration des défunts : samedi 2 novembre, messe à l'église de Pringy à 18h30
• Dimanche 3 novembre : messe à l'église de Villaz à 10h00, en présence de notre évêque qui célébrera le sacrement de Confirmation pour des jeunes des paroisses Saint-Marc du Parmelan, Saint-François-de-Sales et Sainte-Croix-en pays de Cruseilles, au cours de cette messe.
• Lundi 11 novembre - Armistice: messe à l'église de Pringy à 10h00.
• Dimanche 17 novembre : messe à l'église de Nâves à 10h00.

DECEMBRE
• Dimanche 1er décembre : messe à l'église de Villaz à 10h00.
• Dimanche 15 décembre : messe à l'église de Nâves à 10h00.
• Mardi 17 décembre : Célébration communautaire du sacrement du Pardon à l'église de Villaz à 15h00; à l'église de Pringy à 20h00.

• NOEL : messe de la nuit du 24 décembre
Attention, cette année, la veillée et la messe de la nuit de Noël, seront à nouveau célébrées, pour toute la paroisse Saint-Marc, dans la grande salle polyvalente d'Argonay, qui n'est plus en travaux depuis peu. L'horaire sera indiqué sur la feuille paroissiale de mi-décembre, disponible dans le hall d'entrée de l'église et sous la petite marquise à droite de la porte d'entrée de l'église.
Ce sera l'occasion de renouer avec une jeune tradition, qui attirait de plus en plus de monde chaque année, dans une ambiance très familiale qui plait aux adultes comme aux enfants.

• NOEL : Messe du jour de Noël le 25 décembre à 10h00 à l'église d'Argonay.

JANVIER

• Mercredi 1er janvier 2014 : messe à 18h00 à Villaz, en particulier pour ceux qui se sentent seuls ce jour-là.

• Dimanche 5 janvier, Epiphanie : messe à l'église de Villaz à 10h00. Au cours de cette messe et « juste après », nous fêterons les « baptisés de l'année » (2013) avec leurs parents, chacun recevra une invitation personnelle.

Pour plus de détails au fil des semaines, prendre la feuille paroissiale hebdomadaire qui est en libre service sous la petite marquise, à droite de la porte de l'église.

AGENDA DIOCESAIN :
Toutes les informations sur le site Internet
www.diocèse-annecy.fr/
menu actualités, rubrique agenda.
Sélection de quelques extraits :

• Les 21 et 22 décembre, week-end diocésain des lycéens à « La Flatière », au village des Houches. Temps fort proposé par la Pastorale des jeunes.

• Les 17, 18 et 19 janvier 2014, week-end diocésain pour les étudiants et les jeunes professionnels, à « La Flatière ». Temps fort proposé par la Pastorale des jeunes.



F.J.E.P

SKI 2014

Les montagnes commencent déjà à se couvrir de neige ! Le FJEP prépare la saison de ski et vous invite à la réunion d'inscription qui se déroulera le **mardi 12 novembre à 20h30**, à la salle des fêtes.

Les sorties à ski se dérouleront les mercredis, à partir du 08 janvier 2014. Elles concernent les enfants à partir de l'âge de 6 ans, du débutant jusqu'au niveau Flèche ESF. Le RDV est fixé à 10h45 le matin et le retour a lieu vers 18 heures, sur le parking de l'école primaire de Villaz.

Les sorties sont encadrées par des parents bénévoles, formés par l'ESF. De nouveaux bénévoles seront les bienvenus (signalez-vous le soir des inscriptions)

Contacts : chstrudel@gmail.com
jc.troppi@gmail.com

Arts Plastiques

Il reste encore quelques places de disponibles pour cette activité.
Lundi après- midi 13h30-16h cours adulte
Mercredi soir 18h30-21h30 tous les quinze jours adulte (Reste 1 ou 2 places)
Jeudi 18h30-20h00 cours collégiens, lycéens (Reste 1 ou 2 places)
Renseignements auprès de Rachel Gerlier au 04 50 64 90 15



A VILLAZ
salle de la Filière (sous la poste)

Vendredi 13 décembre de 19h30 à 22h

«Saupoudrer de paillettes »



Les fleurs, feuillages accessoires et contenant fournis.
Contenant à apporter.
Vous repartez avec votre réalisation.

Animatrice : Thérèse Blanchet

Renseignements et inscriptions :
Camille ALLARD-METRAL 06.06.73.79.57
camille.allardmetral@gmail.com

Vole...plume

Par la compagnie Peretti



*Le FJEP offre **le spectacle de Noël** aux enfants de Villaz*

*Rendez-vous le **mercredi 4 décembre 2013***

A la salle des fêtes de Villaz :
- à 15h30 pour les maternelles et les CP
(suivi d'un goûter)
- à 17h15 pour les enfants du CE1 au CM2
(précédé d'un goûter)



CLUB « QUESTIONS POUR UN CHAMPION

.

Nos réunions se déroulent à la salle de la Filière tous les jeudis de 19h à 22 h30, avec la possibilité de prolongation selon le nombre de membres encore présents et désirant jouer plus longtemps.
Notre club n'a rien d'élitiste : le seul but recherché est de nous distraire tout en confrontant nos connaissances dans tous les domaines, mais surtout dans un climat détendu où les rires ne sont pas exclus. Parfois quelques « histoires » que certains ou certaines aiment faire apprécier à la majorité de l'assistance, sont racontées avec beaucoup de talent, de façon à se décontracter un peu après des matchs chèrement disputés.
Notre championnat « Rhône-Alpes » tire à sa fin. La finale se sera déroulée le 12 Octobre à Genève (puisque nos voisins suisses participent aussi).
Pour bien finir l'année, notre club est invité au mois de Novembre à Vienne (Isère) pour un match amical. Les joueurs présents en 2011 connaissent la joie de participer à ce « mini tournoi » accompagné d'un repas très convivial.
Le nombre de membres a très peu varié depuis l'année 2012, nous sommes disposés à accueillir les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre : seul le premier pas compte… osez –le !!!
Contact : Mme FOURNIER-BIDOZ
Tel : 06 89 23 34 00

FILLIERE AVENTURE

L'Hiver arrive et c'est avec joie que nous préparons la saison blanche.
Il reste quelques places pour nos sorties **ski** !
Ouverture le 04/ 12/ 2013

MERCREDI - Départ de Villaz 9h - Retour du Grand – Bornand 15h
2 groupes : 5/6 ANS à partir de la 1ère étoile
7/10 ANS 3ème étoile et plus
Le Ski sous toutes ses formes et passage Test.
Toutes neiges et rencontres sportives.
SAMEDI - Départ de Villaz 7h 45 - Retour du Grand - Bornand 13h 30.
2 groupes : 9/11 ANS
12/ 15 ANS
Free Ride, Free Style et rencontres sportives.

VACANCES DE NOEL

Départ de Villaz 8h- Retour 15h
Les 22- 23- 24- Décembre pour les 9 ans et plus
Les 26- 27 Décembre de 5 à 10ans

Journées Snowboard :
Mercredi 25 Décembre Noel Découverte
Samedi 28 Décembre Initiés Snow

STAGE HIVER : Ski et Snowboard du 10 au 15 mars PRIX : 20 euros par jour + Forfait

ESCALADE EN SALLE HIVER

Le Mardi enfants de 16h 30 à 17h45.
Le Vendredi de 19h à 20h30 Adultes accès libre

ACTIVITES NORDIQUES
Porte ouverte au Plateau des Glières
Le 01 Décembre 2013 :
Raquettes et ski de fond pour tous
Départ 9h de Villaz

CONTACT/ INFORMATION
Site: **filiereaventures.fr**
Présidente : Nicole 06 80 91 14 22
Secrétariat: 06 87 84 76 63
Mail: jdcndelahaye@wanadoo.fr



ASSOCIATION SPORTIVE DU PARMELAN

A.S.P. VILLAZ : Allez les violets !!
La saison de football bat son plein, les frimas de l'automne ne font pas peur aux violets !!!
Vous pouvez retrouver le calendrier de tous les matchs par catégorie sur le site internet du club : **aspv.footeo.com**
Les derniers entrainements jeunes avant la trêve hivernale sont programmés le mercredi 4 décembre.
Nous nous retrouverons tous, le mercredi suivant, **11 décembre, à partir de 17 heures pour notre traditionnel arbre de Noël, à la salle des fêtes de Villaz.**
Nous demandons à chaque famille de préparer un petit encas, sucré ou salé, qui accompagnera le verre de l'amitié.
Le Père Noël viendra remettre des friandises aux enfants pour clôturer la fête.

Nous profitons également de cet article pour vous informer que le club souffre actuellement d'un manque de dirigeants qui remet en cause une partie de ses activités ; il devient de plus en plus difficile pour une poignée de passionnés d'assurer la gestion d'une association de plus de 200 licenciés, dont plus de 130 jeunes.
Alors si vous voulez rejoindre l'équipe dirigeante et donner un peu de votre temps, contactez-nous.

Contacts :
Stade 04 50 64 90 34
Daniel OLIVEIRA, président du club,
06 98 84 62 72, ph-plus@hotmail.fr
Philippe DEBORDE, correspondant seniors, debordephilippe@hotmail.fr
Mathieu, correspondant du club
06 62 41 26 06, asp.villaz@orange.fr



L'ECHO DU PARMELAN

L'Echo du Parmelan organise une vente de boudins à la chaudière le **Samedi 16 Novembre**, à Nâves-Parmelan, dès 9h sur la place de l'église, conjointement à la vente de pommes de l'APE.
Nous vous convions également à venir assister à notre concert qui aura lieu à la salle des fêtes d'Aviernoz, le **Samedi 30 Novembre**, dès 20h30, avec la présence de l'Harmonie municipale de Bonne sur Menoge, qui nous fera partager son répertoire exceptionnel ! Venez nombreux !





Ecole de tennis :

L'école de tennis de Villaz a repris début septembre, avec 70 jeunes tennismen, après un été superbe où les enfants furent ravis de pratiquer leurs activités favorites lors des stages de juillet et d'août. Deux autres stages sont proposés pendant les vacances de la Toussaint.

Championnats mixtes d'automne :

Les adultes aussi ont repris le chemin de l'entraînement et de la compétition avec les championnats mixte d'automne où le TC Villaz a pu engager trois équipes de quatre joueurs (2 hommes/2 femmes : c'est le principe!!) avec des résultats plus qu'honorables.

RDV au printemps pour de nouvelles compétitions
Contact club : 07 61 22 59 17
Renseignements :www.tennis.villaz.fr



CHORALE

Réservez votre soirée





CLUB DES SPORTS

Inscriptions ski : (locaux à côté de la salle d'escalade)

Vendredi 8 novembre de 18h à 20h
Samedi 9 novembre de 10h à 12h

Formule découverte (1ère étoile)
Le mercredi : groupe de préparation à la 2ème étoile, pour les 6/9 ans.
Départ Villaz 13h00, retour 17h00. Ski de 14h00 à 16h00 au Grand-Bornand.
6 séances en janvier et février
Prix : 90€ + carte neige (35€) + veste club (20€)

Formule ski
10 samedis + 4 demi-journées à Noël + 6 demi-journées en février
Samedi matin : formation aux slaloms + préparation à la compétition ; à partir de 10 ans étoile d'or.
Samedi après-midi : Free Ski (encadré par moniteur ESF). A partir de 8 ans (2005), 2ème étoile acquise jusqu'à 16 ans. Plusieurs groupes seront constitués.
Prix : 275€ + forfait + licence + veste club

Consultez notre site pour vous munir des documents nécessaires à l'inscription.

Contacts:
Mail : fradetvillaz@cegetel.net
Site internet : www.csvillaz.new.fr
(Fiche d'inscription téléchargeable sur notre site)

Et n'oubliez pas, la compétition pour les 9/14 ans (cependant facultative au Club des Sports), c'est avant tout des rencontres sportives et conviviales comme il y en a dans tous les sports à cet âge-là (environ 4 courses dans l'hiver dans le massif des Aravis)

Par ailleurs, le Club est disponible pour former les parents qui le souhaiteraient, au Monitorat Fédéral MF1 et MF2. N'hésitez pas à vous renseigner.

LA BIBLIOTHEQUE



L'équipe de bénévoles de la bibliothèque a préparé pour ce trimestre toute une série de manifestations destinées à rendre encore plus vivant et attractif, ce lieu privilégié qu'est la bibliothèque.
Le 23 Novembre notre équipe organise la bourse aux BD. Elle se déroule sur toute la journée de 9h à 16h30. Les vendeurs peuvent apporter leurs BD la veille de 17h à 18h30.

Le 7 Décembre, les bénévoles vous proposent une animation sur le thème « En attendant Noël » :

- Lecture de Kamishibaïs, de livres et contes sur le thème de Noël et de l'hiver.
- Atelier de cartes de Noël et de vœux en Pop up (3D) pour petits et grands sous la direction de Stéphanie GERBAUD, artiste sculpteur à Villaz.
- Atelier de bricolage, coloriage, assemblage pour décoration du sapin de Noël de la bibliothèque.
- Exposition vente de livres d'enfants, adolescents et adultes.

Le programme complet sera disponible début Novembre à la bibliothèque ; réservez cette date sur votre agenda !!

Par ailleurs nous vous informons de la fermeture de la bibliothèque le 02 Novembre, le 23 Novembre et le 7 Décembre.



AVIERNOZ-PETITE ENFANCE

Maison Assistantes Maternelles

Nous sommes trois assistantes maternelles agrées et diplômées de la petite enfance. Nous travaillons donc en collaboration avec la PMI.
Nous accueillons 9 enfants dans un appartement de 65m2 avec cour et jardin, de 8h à 18h du lundi au vendredi.
Nous acceptons les contrats à temps partiel, occasionnel et temps complet.
Concernant les inscriptions, les parents sont priés de nous contacter par mail:
mam.calinours@yahoo.fr





Chacun de nous compte

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et ses communes. Il est placé sous la responsabilité de l'Etat, les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement, l'INSEE organise, contrôle la collecte des informations, et diffuse le résultat. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la Loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.
Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux…). Ils aident également les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités en main d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Cette année la commune de Villaz sera recensée du 16 janvier au 15 février 2014.
Vos réponses sont strictement confidentielles, seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires.

Mode d'emploi.

- Où dois-je me faire recenser ?

Dans ma résidence principale, celle où je passe plus de 6 mois de l'année.
Cas particuliers :
- S'il s'agit de ma résidence secondaire, je ne remplis que la feuille de logement.
-Si mon enfant est étudiant, majeur, il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études.
-Si mon enfant est en garde alternée, il sera recensé dans le logement où il passe le plus de temps, ou en cas d'égalité, où il sera présent le 17 janvier 2014.

- Qui recense ?

Un agent recenseur recruté par la mairie vient chez moi. Je le reconnais grâce à sa carte tricolore avec sa photo, signée par le maire. Il me remet les questionnaires : 1 feuille de logement pour mon foyer, 1 bulletin individuel pour chaque personne vivant chez moi. Il est tenu au secret professionnel.

- Pourquoi dois-je répondre à des questions précises ?

-sur l'adresse de mon lieu de travail : pour déterminer les moyens de transport à développer.
-sur le nom et l'activité de mon employeur : pour des nombreuses études sur l'emploi.
-sur le confort du logement : pour aider les politiques de rénovation éventuelle.

- Que dois-je faire ?

Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis au stylo noir ou bleu, j'écris lisiblement, je ne plie pas les questionnaires. Je les remets à l'agent recenseur, qui vient les récupérer avant le 15 février.

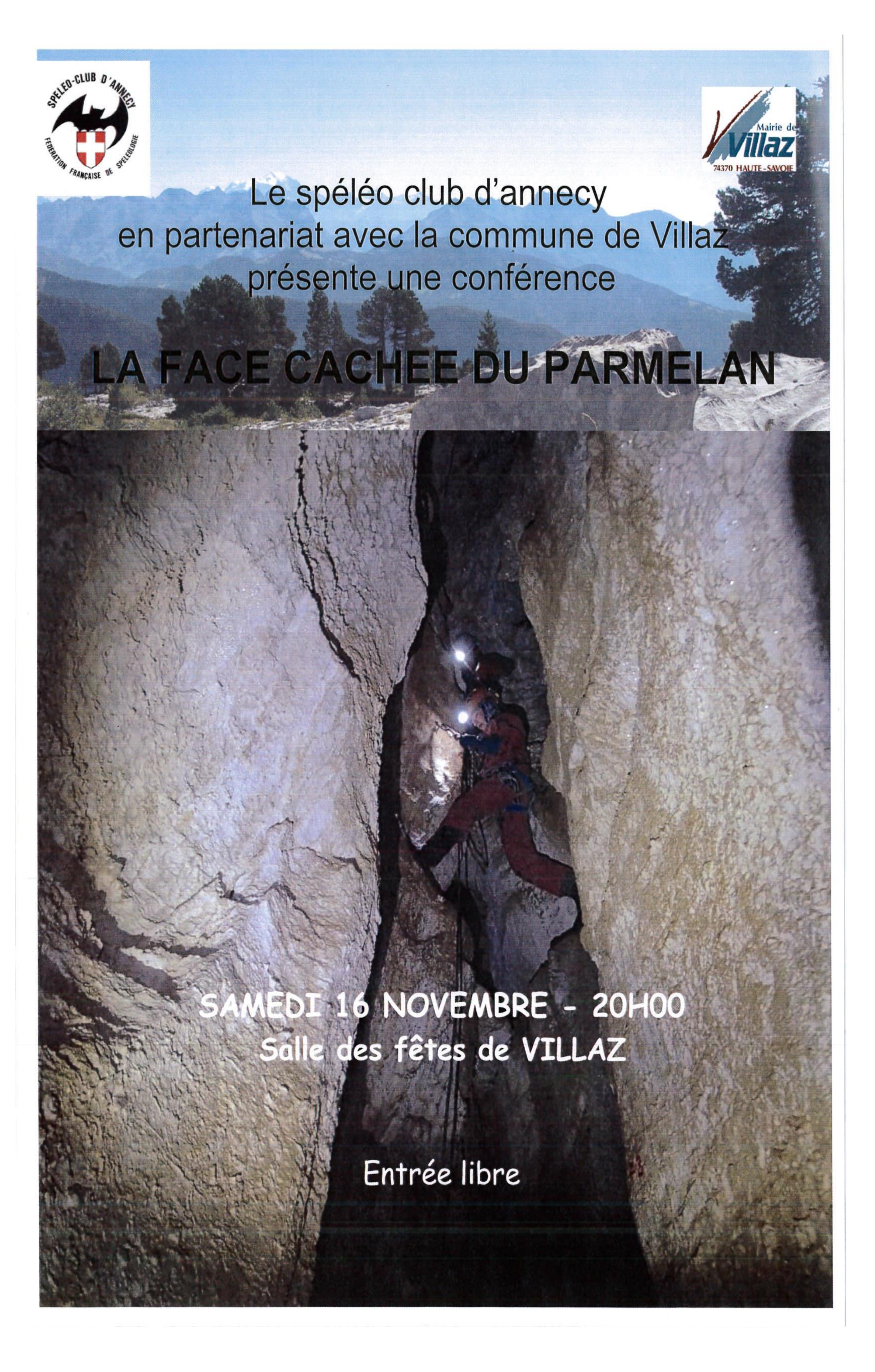
Le prochain recensement aura lieu en 2019.

******

Pour procéder au recensement la Mairie recrute 5 agents recenseurs, rémunérés.

Profil de l'agent recenseur:
Avoir une bonne connaissance de la commune, être disponible dès le 2 janvier pour recevoir une formation, du 16 janvier au 15 février 2014 pour collecter sur le terrain du lundi au samedi, et principalement en fin de journée, répondre aux qualités suivantes : discrétion, moralité, neutralité, capacité relationnelle, ordre et méthode.

Modalités :
Déposer sa candidature par écrit auprès de M. le Maire.



SPELEO-CLUB D'ANNECY
FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE
Mairie de
Villaz
74370 HAUTE-SAVOIE
Le spéléo club d'annecy
en partenariat avec la commune de Villaz
présente une conférence
LA FACE CACHEE DU PARMELAN
SAMEDI 16 NOVEMBRE - 20H00
Salle des fêtes de VILLAZ
Entrée libre